

- Ghana*, BIRMINGHAM (W.), NEUSTADT (I.) et OMABOE (E.N.), éd., Londres, 1967, pp. 251-266.
- SARFOH (A.), « Le "Compliance Order on Aliens" du Ghana. Une étude de l'effet de l'expulsion de travailleurs migrants sur l'économie du Ghana. Le cas particulier de l'industrie du cacao », *11^e Séminaire international africain : Les migrations modernes en Afrique Occidentale*, Dakar, 1972, 5 p. multigr.
- TORDOFF (W.), *Ashanti under the Prempehs, 1885-1935*, Londres, 1965, 443 p.

2. EPISTEMOLOGIE DU « FONCIER » DANS LE CADRE DES ÉCONOMIES DE PLANTATION IVOIRIENNES

Jean-Pierre DOZON

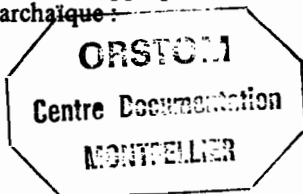
Je me propose d'aborder quelques réflexions épistémologiques sur le rôle et le statut du « foncier » dans les diverses analyses des économies de plantation ivoiriennes. Epistémologique désigne ici le repérage d'un ensemble de notions et de propositions qui président à la constitution d'un savoir cohérent, et l'usage que ce savoir implique dans la compréhension des processus socio-économiques contemporains.

Le référent précolonial

Quels que soient les auteurs, quelle que soit leur appartenance disciplinaire, voire leur insertion institutionnelle (organismes de recherches, bureaux d'études, etc.), l'étude du développement, voire des difficultés des économies de plantation ivoirienne, requiert l'élaboration d'un modèle précolonial. Cette commune élaboration fait l'objet d'un consensus maximal. A y regarder de plus près, ce consensus n'est pas le résultat d'un travail à chaque fois singulier, dont la somme des énoncés produirait une vérité définitive sur le foncier, mais le fruit d'un renvoi permanent s'effectuant d'un auteur à l'autre. Les citations sont en effet fort nombreuses ; si bien qu'entre les premières analyses des administrateurs coloniaux, et celles des sociologues ou des géographes de la période récente, il n'y a guère de différence qualitative. La multiplication des études de cas ne fait qu'enrichir et confirmer, sous forme de variantes, le modèle initialement construit.

Nous appellerons ce modèle « référent précolonial », car, dans l'analyse des structures foncières actuelles, il sert de référent explicatif aux contradictions rencontrées par la pénétration et la dynamique de l'économie marchande. Quels sont les traits spécifiques de ce référent précolonial ?

Le trait dominant duquel découlent toutes les autres caractéristiques est celui de l'appropriation collective. Celle-ci s'incarne dans deux types de droit archaïque :



A2588exp.2

F2588u.2

- 1 - droit du premier arrivant ou de première occupation ;
- 2 - droit d'usage.

La notion d'appropriation collective ne vaut que par rapport à son antithèse, à savoir l'appropriation privative ou propriété. Prise en elle-même, elle définit un champ organisé ou stratifié de nature non juridique, mais tout simplement sociologique. Ce sont des collectifs, à la tête desquels se trouvent en général des chefs ou des aînés, qui s'approprient la terre : lignages, villages, sous-tribus, tribus. Les limites entre groupes définissent l'appropriation sous la forme du premier droit archaïque, c'est-à-dire celui de la première occupation. En revanche, à l'intérieur de ces limites s'applique, non sans souplesse ou flexibilité, le droit d'usage des individus et des familles élémentaires. Dans ce cadre, l'autorité des aînés ne désigne qu'un pouvoir de distribution foncière. Cadets, dépendants, clients, voire captifs reçoivent ainsi des aînés l'exercice effectif de leur droit d'usage.

Il n'y a donc pas d'autonomie stricte du foncier ; c'est l'organisation de la société qui se rend visible au sein du territoire. Les Gouro (Meillassoux, 1965) sont à cet égard exemplaires ; l'unité sociale la plus large est la tribu. Si les limites du territoire tribal font l'objet d'un découpage très précis, c'est précisément parce qu'au-delà, il n'y a pas à proprement parler de lien social. Le foncier vient en quelque sorte souligner le caractère d'« étrangeité ». A l'intérieur du territoire tribal, en revanche, les liens sociaux se suffisent à eux-mêmes, et particulièrement dans le cadre villageois, l'appropriation foncière est tout à fait souple, et n'a guère besoin de réelle inscription sur le sol. Cette flexibilité est due tout à la fois aux impératifs de l'activité cynégétique et à un calcul social qui correspond *grosso modo* aux besoins de chaque famille. Ce modèle d'appropriation collective et de non-autonomie du foncier se légitime en dernière analyse par une analytique des forces productives. Cette analytique met en évidence trois points.

1. L'abondance des terres et la faible pression démographique.
2. Cette première abondance tranche violemment avec la faiblesse des autres forces productives, notamment celle des moyens de travail. Cette dysharmonie engendre une médiocre quantité du travail investie dans la terre. Dans ces conditions, la richesse ne peut pas provenir de la terre en tant que telle, mais de ceux qui la travaillent ou qui en usent. La richesse, c'est celle des hommes, de la progéniture, des dépendants, des captifs, etc. Ainsi, les règles de succession ne dévoilent aucune autonomie du foncier. Ce dont un individu hérite, c'est davantage d'une position sociale que des biens qu'elle procure ; la terre n'est qu'un des moyens d'expression de l'autorité.

3. Le phénomène segmentaire et la mobilité des groupes (scissions, déplacements, agrégations) accentue la dépendance du foncier à l'égard des formes sociales. Cela dit, on constate çà et là des « investissements » magico-religieux dans le territoire où l'on habite et où l'on travaille ; mais ici encore, en dépit des figures du type « maîtres de la terre », ou de rituels d'autochtonie et de fertilité, le foncier n'est que la transcription concrète des consciences collectives. Ce qui est visé, ce n'est pas la terre en tant que telle, mais la reproduction des groupes (villageois, lignages), c'est-à-dire la réussite de leurs activités socio-économiques (agriculture, chasse, guerre). Il n'y a donc pas, à proprement parler, de rapport à la terre, mais une relation en des termes parfaitement « durkheimiens » du groupe avec lui-même, dont la terre n'est qu'un des moyens d'auto-affirmation (droit du premier arrivant).

Ce modèle est bien évidemment très général et ne vaut que pour des sociétés où n'existe aucun pouvoir séparé (appareil politique) et où les struc-

tures de parenté paraissent dominer l'essentiel des relations humaines. Il exige cependant un premier commentaire :

D'un strict point de vue épistémologique, ce référent précolonial, conçu comme un réel par l'observateur, est d'abord et avant tout un référent pour les sociétés étudiées. C'est ce qui est restitué par les informateurs, et par la tradition orale. Bref, c'est un corpus de règles, d'attitudes et de représentations et, partant, un ensemble d'énoncés.

Convenons que ce constat s'oppose radicalement à l'approche du foncier, telle qu'on la mène dans le cadre de la dynamique actuelle. Celle-ci repose avant tout sur un critère de visibilité. On mesure, on dresse des cartes, on repère des stratégies, bref on exécute des terroirs ou des échantillons de terroirs. Il y a une exigence de réalité qui met à l'épreuve ce qui est dit ou énoncé par les individus. Dans la mesure où les groupes s'actualisent dans l'espace, on s'aperçoit que l'espace en retour explicite souvent la « fausse conscience » des groupes.

Ainsi, visualisant et concrétisant le domaine des pratiques, le foncier met à l'épreuve le champ théorique des règles et des représentations. Dans ces conditions ne peut-on pas interroger la non-autonomie du foncier dans la sphère précoloniale ? N'est-il pas tautologique d'affirmer que le foncier n'est qu'un reflet, puisque dès le départ on dispose de propositions d'ordre sociologique qui le définissent comme tel.

Ces questions demanderaient bien sûr un plus ample examen, notamment le repérage d'énoncés contradictoires, ou de propositions singulières ; mais de toutes les façons, il se heurte à un principe de réalité. On ne peut, par définition, « faire le terroir » ou étudier la base foncière d'une société d'avant l'économie de plantation.

Bien qu'on ne puisse en faire la critique, au nom d'un autre savoir (encore que certaines données historiques permettent de réviser quelques propositions), le référent précolonial, à cause précisément de la visibilité de son objet, est marqué d'un fort degré d'irréalité, et de non-vérifiabilité ; car c'est un objet paradoxalement et purement théorique, c'est-à-dire un objet simplement représenté.

En fait, le problème n'est pas tant celui de sa validité, que celui de sa fonction, car il sert à expliquer les problèmes engendrés par la dynamique de l'économie de plantation.

Problèmes fonciers et économies de plantation

La question foncière apparaît dans le cadre de l'économie de plantation d'une manière tout à fait empirique. C'est la somme des conflits, des litiges, des ventes de terres « non achevées », de l'incertitude de la propriété, qui suscite une analyse particulière. Ensuite c'est la politique des États, celle du remembrement, les réformes des structures agraires, les opérations de développement, de colonisations de terres neuves, qui requièrent une simplification ou une rationalisation du foncier, pour laisser place à une augmentation des productivités du travail et du sol.

On a donc affaire à tout un ensemble de réponses et de pratiques paysannes, que l'on observe aussi bien auprès des tribunaux que sur le terrain.

Comment l'analyse traite-t-elle en général la question ? Tous les auteurs s'accordent pour affirmer que l'économie de plantation aboutit d'une façon intrinsèque à la formation de la propriété privée. A cela deux raisons : d'abord

la plantation exige l'abandon des jachères et la fixation ou la pérennisation du produit ; ensuite les principales denrées (café, cacao, huile de palme) ne sont pas auto-consommées mais commercialisées.

Ce mouvement, aussi inéluctable soit-il, se heurte à une série d'obstacles. C'est précisément par l'usage du terme « obstacles » que le modèle précolonial intervient. En effet la situation actuelle est une situation transitoire où se rencontrent aussi bien les signes distinctifs de la propriété privée, que les exigences toujours « vivaces » des principes et des règles qui régissaient la vie d'autrefois, ceux notamment qui confèrent au foncier une ombre d'existence. D'où un télescopage entre deux mondes qui donne lieu tantôt à de graves conflits, tantôt à des adaptations tout à fait originales. Le critère qui sépare le conflit de l'adaptation étant en général les disponibilités de terres, selon le schéma :

| | | |
|--------------------|---|------------|
| Raréfaction | → | conflit |
| Relative abondance | → | adaptation |

Dans le cadre de cette transition, l'analyse, notamment de type juridique, est assez impuissante à rendre compte des phénomènes. Surtout lorsque celle-ci traite de sociétés qui ont vendu une bonne partie de leur patrimoine à des immigrants (cas notamment des populations du Centre-Ouest Ivoirien). La vente n'y est jamais complètement achevée ; l'acheteur est toujours le débiteur du vendeur ; on parlera alors de « bail emphytéotique » (Köbben, 1956) ou bien de « dette infinie » (D. Paulme, 1962).

Par ailleurs, les anciens droits, notamment celui du premier occupant, vont empêcher le mouvement quasi-naturel de l'appropriation privative, par le paiement d'une compensation monétaire ou en nature. Les exemples sont à cet égard innombrables. Ils se redoublent lorsque l'économie de plantation locale s'est forgée autour des relations autochtones/allochtones.

Je n'irai pas plus loin dans l'examen de ces problèmes, me contentant de faire deux remarques :

1. La diversité des situations tranche curieusement avec l'homogénéité du modèle précolonial (compte tenu bien évidemment de ses variantes). Deux sociétés dont les mécanismes fonciers traditionnels sont à peu près identiques, Gouro et Bété par exemple, n'ont pas la même attitude devant l'aliénation des terres. Il n'y a que des situations locales et, dans ce cas, le modèle précolonial n'est que de peu d'utilité.

2. Mais plus encore, la critique doit porter sur l'usage du modèle précolonial. Celui-ci sert d'explication à l'analyse, alors qu'il participe d'une pratique et surtout d'une légitimation de cette pratique par les intéressés, par les agents sociaux eux-mêmes. Le recours aux formes du droit traditionnel est une pratique qui s'inscrit dans les rapports de forces actuels. Dans certains cas il n'apparaît absolument pas.

Je ne prendrai qu'un exemple : les Bété ont vendu massivement leurs terres (sous la houlette des « notables »). Bien loin d'admettre ce fait, ils développent une idéologie d'autochtonie (« la terre est celle de nos ancêtres »). Cette prise de conscience collective est ainsi en contradiction avec les pratiques individuelles. On parle de dépossession, de colonisation, alors qu'il y a eu aliénation. Cette « fausse conscience » et ce recours au droit des premiers arrivants, n'explicitent pas la réalité de ce droit dans la sphère précoloniale, mais la conscience d'un échec. Les immigrants ou allochtones aujourd'hui bénéficient

d'un rapport de forces favorable, notamment au plan de la main-d'œuvre. Les Bété, bien loin de se constituer collectivement ou partiellement (les aînés) en rentiers de la terre, sont devenus des planteurs à part entière, soumis aux aléas du marché de la force de travail à la concurrence que ce marché entraîne. D'une façon générale, pour expliquer les différentes problématiques foncières, il conviendrait d'avoir recours à l'histoire récente, celle des périodes coloniale et postcoloniale afin d'examiner l'impact des politiques économiques sur la constitution et le développement des systèmes locaux. Cette priorité affirmée, ce n'est que dans un second temps qu'il faut analyser l'usage des droits « traditionnels », non comme la manifestation de survivances d'un modèle pré-colonial, mais comme pratique sociale et idéologique inscrite dans des rapports sociaux actuels (notamment ceux qui se tissent autour de la relation État/producteurs ruraux).

BIBLIOGRAPHIE

- BOUET (Cl.), *Bettie et Akeikrou : étude comparée de deux terroirs en zone forestière ivoirienne*, Paris, 1977, O.R.S.T.O.M. et Mouton Cie, Atlas des Structures agraires au sud du Sahara, n° 13, 137 p., cartes.
- CHAUVEAU (J.-P.) et RICHARD (J.), *Bodiba en Côte-d'Ivoire. Du terroir à l'État. Petite production paysanne et salariat agricole dans un village gban*, Centre de Petit Bassam, Sciences humaines, 1967, vol. IX, n° 1, 182 p. ronéo.
- DOZON (J.-P.), *La problématique rizicole dans la région de Gagnoa*, Abidjan, 1974-1975, O.R.S.T.O.M.-S.O.D.E.R.I.Z., 154 p.
- DUPIRE (M.), « Planteurs autochtones et étrangers en Basse Côte-d'Ivoire, *Études éburnéennes*, 1960, VIII, p. 9-234.
- KOBHEN (A.), « Le planteur noir », *Études éburnéennes*, 1956, V, p. 7-185.
- MEILLASSOUX (Cl.), *Anthropologie économique des Gouro de Côte-d'Ivoire. De l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale*, 1965, Paris, Mouton, 382 p.
- PAULME (D.), *Une société en Côte-d'Ivoire d'hier et d'aujourd'hui : les Bété*, Paris, 1962, Mouton, 205 p.
- PILLET-SCHWARTZ (A.M.), *Capitalisme d'État et développement rural en Côte-d'Ivoire. La S.O.D.E.P.A.L.M. en pays ébrié*, Thèse de 3^e cycle, Paris I, 1973, 398 p. multigr.
- RAULIN (H.), *Mission d'études des groupements immigrés en Côte-d'Ivoire. Problèmes fonciers dans les régions de Daloa et de Gagnoa*, Paris, 1957, C.S.R.O.M.-O.R.S.T.O.M., 139 p. mult.
- SCHWARTZ (A.), *Tradition et changement dans la société Guéré (Côte-d'Ivoire)*, Mémoire O.R.S.T.O.M., n° 52, Paris, 1971, 259 p.

études réunies et présentées par
E. LE BRIS, E. LE ROY et F. LEIMDORFER

ENJEUX FONCIERS EN AFRIQUE NOIRE



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---------------------------------------------------------------|---|
| Préambule | 5 |
| Liste des membres du comité scientifique de préparation | 8 |

PREMIÈRE PARTIE

LES ENJEUX INITIAUX

Critiquer et dépasser une image caricaturale de l'Afrique noire précoloniale

| | |
|-----------------------------------|----|
| Introduction, par E. Le Roy | 11 |
| The initial stakes | 13 |

CHAPITRE I

Rapport introductif aux journées d'études, par J.-P. Chauveau,
J.-P. Dozon, E. Le Bris, E. Le Roy, G. Salem, F.-G. Snyder.

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. L'émergence de l'objet foncier dans la littérature administrative et scientifique | 17 |
| 2. L'actualité des problèmes fonciers en Afrique noire et les ques- tions qu'elle suggère | 26 |

CHAPITRE II

Approches thématiques

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Le statut du foncier dans l'analyse de l'économie de plantation au Ghana, par J.-P. Chauveau | 45 |
| 2. Épistémologie du « foncier » dans le cadre des économies de plantation ivoiriennes, par J.-P. Dozon | 56 |
| 3. Le statut du foncier dans les études de terroirs menées par les géographes en Afrique de l'Ouest, par E. Le Bris | 61 |
| 4. Le régime foncier rural en Afrique noire, par C. Coquery-Vidrovitch | 65 |
| 5. Une approche pragmatique des situations foncières, par Ph. Haeringer | 84 |

CHAPITRE III

Première discussion générale sur le rapport introductif

| | |
|------------------------|----|
| 1. Interventions | 91 |
| 2. Débats | 92 |

DEUXIÈME PARTIE

L'APPROFONDISSEMENT DES ENJEUX

La terre dans les discours, les pratiques et les représentations de l'Afrique contemporaine.

| | |
|-----------------------------------|----|
| Introduction, par E. Le Roy | 97 |
|-----------------------------------|----|

CHAPITRE IV

Représentations autochtones de l'espace

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. Représentations et organisations endogènes de l'espace chez les <i>Myene</i> du Gabon (Nkomi et Mpongwe), par P.-L. Agondjo-Okawe | 101 |
| 2. Lectures de l'espace africain, par Betote Dika Akwa Nya Bonanbela | 115 |
| 3. L'espace et l'organisation foncière toucouleur (Sénégal et Mauritanie), par M. Wane | 118 |
| 4. Rapports des débats, par P.L. Agondjo-Okawe | 120 |
| 5. Synthèse des débats, par E. Le Roy | 122 |
| 6. L'accès à la terre chez les paysans basundi (région du Pool, Congo), par D. Desjeux | 126 |

CHAPITRE V

La logique foncière de l'État depuis la colonisation

- | | |
|-----------------------------------------------------------------|-----|
| 1. Le choix d'une problématique juridique, par R. Verdier..... | 133 |
| 2. L'expérience ivoirienne, par A. Ley..... | 135 |
| 3. L'expérience malienne, par A. Rochegude..... | 141 |
| 4. Rapport des débats, par A. Ley, A. Rochegude et R. Verdier.. | 148 |
| 5. Synthèse des débats, par E. Le Roy..... | 150 |

CHAPITRE VI

La rente foncière

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. Genèse de la rente foncière et du capitalisme agraire, par J. Charmes..... | 155 |
| 2. Rapport des débats, par F. Snyder..... | 163 |
| 3. Synthèse des débats, par E. Le Bris..... | 165 |

CHAPITRE VII

Agro-pastoralisme

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. Le processus juridique, les droits fonciers et l'aménagement de l'environnement dans un canton hausaphone du Niger, par J.-T. Thompson..... | 169 |
| 2. Les Leyde du Delta central du Niger : tenure traditionnelle ou exemple d'un aménagement de territoire classique, par S. Cissé | 178 |
| 3. Rapport des débats, par E. Grégoire..... | 189 |
| 4. Synthèse des débats, par E. Grégoire..... | 192 |
| 5. Évolution du régime foncier dans une société d'éleveurs nomades. Le cas des Twaregs Kel dinnik dans la région de Tahoua (Niger), par G. Lainé..... | 195 |
| 6. Un système de production agro-pastoral en crise : le terroir de Gourjae (Niger), par E. Grégoire..... | 202 |
| 7. Pastoralisme, agro-pastoralisme et organisation foncière : le cas des Peuls, par D. Kintz..... | 212 |

CHAPITRE VIII

La mise en place des réformes agrofoncières

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. Réflexions sur la réforme foncière sénégalaise de 1964, par M. Niang..... | 219 |
| 2. Le projet de la mise en valeur de la vallée de Baila en Basse-Casamance (Sénégal), par M. Diao..... | 228 |
| 3. La réforme agrofoncière au Togo, par K. Koffigoh..... | 240 |
| 4. La réforme agrofoncière et droit coutumier au Togo, par M. Foli..... | 253 |
| 5. Rapport des débats, par M. Foli..... | 263 |

| | |
|----------------------------------------------------------------|-----|
| 6. Synthèse des débats, par E. Le Roy | 264 |
| 7. Droit d'usage et propriété privée, par J.-M. Gastellu | 269 |

CHAPITRE IX

Les grands projets d'aménagement et de développement dans les domaines agricoles, forestiers, hydrauliques, miniers ou pastoraux.

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. Transformations « dirigées » de l'espace agraire et réponses paysannes à la périphérie des lacs volta (Ghana) et kossou (Côte-d'Ivoire), par V. Lassailly-Jacob | 281 |
| 2. Grands projets de développement et pratique foncière en Côte d'Ivoire. L'exemple de l'opération San Pedro, par A. Schwartz | 293 |
| 3. L'aménagement du fleuve Sénégal et ses implications foncières, par J.-L. Boutillier | 301 |
| 4. Rapport des débats, par J.-P. Chauveau et G. Pontié..... | 308 |
| 5. Synthèse des débats, par E. Grégoire | 311 |
| 6. Organisation foncière et opération de développement. Le cas soninke du Sénégal, par J.-Y. Weigel | 315 |

CHAPITRE X

Politique foncière de l'État dans l'aménagement urbain

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. Mimétisme et droit de la planification urbaine en Afrique noire, par M. Prouzet | 325 |
| 2. Objet d'une recherche sur les politiques foncières de l'État dans l'aménagement urbain, par A. Durand-Lasserve et J.-F. Tribillon | 330 |
| 3. Rapport des débats, par A. Durand-Lasserve, M. Prouzet et J.-F. Tribillon | 334 |
| 4. Synthèse des débats, par E. Le Bris | 336 |

CHAPITRE XI

Stratégies « privées » d'occupation de l'espace en milieu urbain et péri-urbain

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. Stratégies populaires pour l'accès au sol dans la ville africaine, par Ph. Haeringer | 341 |
| 2. Stratégie spatiale et stratégie familiale : la volonté de maintien en centre ville (exemple dakarais), par G. Salem | 360 |
| 3. Rapport des débats, par E. Le Bris | 370 |
| 4. Synthèse des débats, par E. Le Roy | 372 |

TROISIÈME PARTIE

LES NOUVEAUX ENJEUX

Quels seront les rapports sociaux impliqués par l'espace à l'horizon de l'an 2000 ?

Introduction, par E. Le Roy 379

CHAPITRE XII

Discussion générale et bilan

1. Synthèse du débat de clôture, par E. Le Bris 381
 2. Bilan des journées d'études, par E. Le Bris et E. Le Roy 382

CHAPITRE XIII

La question foncière en Afrique noire

- Comment la « question foncière » est-elle abordée dans les discours sur l'Afrique noire à l'époque contemporaine ? 391
 — Le rôle central de l'État africain dans l'évolution contemporaine de la « question foncière » 392
 — Les enjeux de la « question foncière » à l'horizon de l'an 2000 395

ANNEXES

1. Liste des participants aux « Journées d'études sur les problèmes fonciers », Paris, 22-25 septembre 1980 401
 2. Liste des organismes et des sigles 405
 3. Index des noms de groupes et de lieux 407
 4. Index des concepts 413
 5. Liste des cartes et des figures 420

ÉDITIONS KARTHALA

Collection MÉRIDIDIENS

Christian RUDEL, *Guatemala, terrorisme d'État.*
Bernard JOINET, *Tanzanie, manger d'abord.*
Philippe LEYMARIE, *Océan Indien, le nouveau cœur du monde.*
André LAUDOUEZE, *Djibouti, nation-carrefour.*
Bernard LEHEMBRE, *L'Île Maurice.*

Collection LES AFRIQUES

Essedine MESTIRI, *Les Cubains et l'Afrique.*
I. MBAYE DIENG et J. BUGNICOURT, *Touristes-rois en Afrique.*
Carlos MOORE, *Fela Fela, cette putain de vie.*
Bernard LANNE, *Tchad-Libye : la querelle des frontières.*
J.S. WHITAKER, *Les États-Unis et l'Afrique : les intérêts en jeu.*
Abdou TOURÉ, *La civilisation quotidienne en Côte-d'Ivoire. Procès d'occidentalisation.*
G.R.A.A.P., *Paroles de brousse : Des villageois africains racontent.*
Jean-Marc ELA, *L'Afrique des villages.*
Guy BELLONCLE, *La question paysanne en Afrique noire.*
Collectif, *Alphabétisation et gestion des groupements villageois en Afrique sahélienne.*

Collection HOMMES ET SOCIÉTÉS

1. *Sciences politiques et économiques*

Abdoulaye Bara DIOP, *La société wolof.*
J.F. MEDARD, Y.A. FAURE et al., *État et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire.*
Guy ROCHETEAU, *Pouvoir financier et indépendance économique en Afrique : le cas du Sénégal.* En coédition avec l'ORSTOM.
Collectif, *Enjeux fonciers en Afrique noire.* En coédition avec l'ORSTOM.

2. Histoire et Anthropologie

- Joseph AMBOUROUE-AVARO, *Un peuple gabonais à l'aube de la colonisation. Le bas Ogowé au XIX^e siècle*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Collectif, *La civilisation ancienne des peuples des Grands Lacs*. En coédition avec le Centre de Civilisation Burundaise.
- François GAULME, *Le pays de Cama. Un ancien État côtier du Gabon et ses origines*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Antoine GISLER, *L'esclavage aux Antilles françaises (XVII^e-XIX^e siècles)*.
- Juliette BESSIS, *La Méditerranée fasciste, l'Italie mussolinienne et la Tunisie*. En coédition avec les Publications de la Sorbonne.
- Yoro FALL, *L'Afrique à la naissance de la cartographie moderne (XIV^e-XV^e siècle)*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Zakari DRAMANI ISSIFOU, *L'Afrique dans les relations internationales au XVI^e siècle*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Louis NGONGO, *Histoire des Forces religieuses au Cameroun (1916-1955)*.
- Françoise RAISON (Et. réunies par), *Les souverains malgaches. Constructions monarchiques et réappropriations populaires*.
- Bakoly DOMENICHINI-RAMIARAMANANA, *Du Ohabolana au Hainteny : langue, littérature et politique à Madagascar*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.

3. Langues et cultures

- Pierre DUMONT, *Le français et les langues africaines au Sénégal*. En coédition avec l'A.C.C.T.
- Philippe NTAHOMBAYE, *Des noms et des hommes. Aspects psychologiques et sociologiques du nom au Burundi*.

Collection RELIRE

- Eugène MAGE, *Voyage au Soudan occidental (1863-1866)*. Introduction d'Yves Person.
- David LIVINGSTONE, *Explorations dans l'Afrique australe et dans le Bassin du Zambèse (1840-1864)*. Introduction d'Elikia M'Bokolo.
- Ida PFEIFFER, *Voyage à Madagascar (1856)*. Introduction de Faranirina Esoavelomandroso.
- Victor SCHOELCHER, *Vie de Toussaint Louverture*. Introduction de J. Adélaïde-Merlande.

Collection LETTRES DU SUD

- Yodi KARONE, *Le bal des caïmans*.

Max JEANNE, *La chasse au racoon*.
Merle HODGE, *Crick crack monkey*.
Gérard CORPATAUX, *Voyage sans retour*.
Joël LUGUERN, *Les parasols de Danang*.
José LOUZEIRO, *Pixote ou la loi du plus faible*.

Collection DE CONTES

Gabriel MFOMO, *Soirées au village* (Cameroun).
Jacques PUCHEU, *Contes haoussa du Niger*.
Gabriel MFOMO, *Les initiés* (Cameroun).
Henri TOURNEUX, *Les nuits de Zanzibar* (contes swahili).
Marie-Paule FERRY, *Les dits de la nuit* (contes tenda du Sénégal).

Collection SARABANDE (livres pour enfants)

Chouka la mangouste antillaise (texte de Maryse Cériote et dessins de Bordeclerc).
Marcy DANS LEE, *Ibon, l'oiseau des Philippines*.

HORS COLLECTION

A.C.C.T./D.N.A.F.L.A., *Initiation à la linguistique africaine par les langues du Mali*.
ANSELIN (Alain), *La question peule et l'histoire des Égyptes ouest-africaines*.
MICHEL (Andrée) et Coll., *Femmes et multinationales*.
Collectif, *Culture et politique en Guadeloupe et Martinique*. En coédition avec le journal *Alizés*.
Collectif, *Études africaines en Europe*; Bilan et inventaire (2 tomes).
ZHEGIDOUR (Slimane), *La poésie arabe moderne entre l'islam et l'occident*.

POLITIQUE AFRICAINE (revue trimestrielle)

1. *La politique en Afrique noire : le haut et le bas*.
2. *L'Afrique dans le système international*.
3. *Tensions et ruptures politiques en Afrique noire*.
4. *La question islamique en Afrique noire*.
5. *La France en Afrique*.

6. *Le pouvoir d'être riche.*
7. *Le pouvoir de tuer.*
8. *Discours populistes, mouvements populaires.*

(Pour plus de précisions sur ces titres, demandez le catalogue complet des éditions Karthala : 22-24, bd Arago, 75013 Paris.)